Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/12/2022

Département de la Corrèze Commune de SAINT AUGUSTIN

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2022-44

Date de convocation :

9 décembre 2022

Membres en exercice: 10

Présents: 9
Représentés: 0
Votants: 9
Exprimés: 9
Votes Pour: 9
Vote Contre: 0

Séance du 16 décembre 2022

Le 16 décembre 2022 à 19H00, le Conseil Municipal de Saint Augustin, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Marcel AUBOIROUX

<u>Présents</u>: Mrs Auboiroux, Broussolle, Leclerc, Martinie, Maison, Bouillon, Mmes Monédière, Géraudie, Bourzeix.

Absents: Mme BENESTEAU

Isabelle Monédière a été désigné(e) secrétaire de séance.

Objet: Loyers au 1er janvier 2023

Dans un courrier de la préfecture reçu en date du 6 Décembre 2022, les taux concernant les loyers sont de 3,50%.

Le Conseil Municipal décide les loyers mensuels suivants à compter du 1er janvier 2023

Logement 1 : 236,69 € + 60 € de chauffage soit 296,69 €

Logement 2 : 301,90 €

Logement 3 : 418,89 €

Logement poste : 423,55 € + 60 € de chauffage soit 483,55 €

Le Maire

M. AUBOIROUX